

RAPPORTEUR : Madame Anne Florence BOURAT

OBJET : Tarifs de la restauration scolaire - Année 2011/2012

Mesdames, Messieurs,

Une aide concernant les frais de restauration scolaire et d'accueil périscolaire est accordée aux familles en fonction du quotient familial, sous la forme de tarifs différenciés. En 2010, le coût de revient du repas servi et animé s'établissait à 10 € environ.

* * * * *

VU la délibération n° 26 du conseil municipal du 27 mai 2010 relative à l'aide aux familles pour la restauration scolaire pour l'année scolaire 2010/2011,

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de revoir tous les ans les quotients retenus et les taux de participation, afin de les ajuster à l'évolution du coût de la vie (indice des prix à la consommation – 24/02/2011 = + 1,70 % sur un an),

Le conseil municipal, ayant délibéré, décide :

– d'augmenter, pour l'année scolaire 2011/2012, les taux de participation ci-dessous de la manière suivante :

–

les quotients demeurent inchangés

REPAS ENFANTS

QUOTIENTS	ANNEE 2010/2011	ANNEE 2011/2012	Enfants faisant l'objet d'une pathologie alimentaire
Q <= 122,39 €	0,36 €	0,37 €	0,37 €
122,40 € <= Q <= 185,48 €	0,77 €	0,78 €	0,37 €
185,49 € <= Q <= 247,71 €	1,47 €	1,49 €	0,78 €
247,72 € <= Q <= 309,60 €	2,05 €	2,08 €	1,49 €
309,61 € <= Q <= 371,67 €	2,67 €	2,71 €	2,08 €
Q > 371,67 € (Plein tarif)	3,34 €	3,40 €	2,71 €

COMMUNE DE CHATELLERAULT**Délibération du conseil municipal****du 19 mai 2011****n° 14****page 2/2**

Repas adultes Animateur Midi 2		
* Enseignants indice>465	4,24 €	4,31 €
* Agents municipaux, contractuels et étudiants	2,16 €	2,19 €
Repas adultes Enseignants et intervenants écoles	5,13 €	5,21 €
Personnels des trois collectivités (stagiaires et agents contractuels)	4,15 €	4,22 €

- d'imputer cette recette sur la ligne budgétaire 251.2/7067/5250.

Pour : 31 (27 + 4 pouvoirs)
Contre : 5 (4 + 1 pouvoir)
Mme AUMON (pouvoir M. CIBERT)
Mme BARRAULT, M. GRATTEAU, M. MONAURY
Abstention : 0

Certifiée exécutoire
Par le maire de la commune de Châtellerault
Transmis à la sous préfecture, le 26/05/2011 N° 3913
Publié au siège de la Mairie, le 26/05/2011

Pour ampliation,
Pour le maire et par délégation,
La responsable du service juridique
Emmanuelle ADAM